

La SNCF mise sur Internet pour concurrencer l'avion

Face à la concurrence de plus en plus acharnée des compagnies aériennes « low cost » (à bas coûts), la SNCF a décidé de réagir en agitant la carotte des réductions massives de tarifs.

Mais comme souvent avec la société nationale, rien n'est simple. Deux conditions seront à remplir pour profiter de réductions allant jusqu'à 73%: commander son billet au moins deux semaines à l'avance (deux mois pour profiter à fond des réductions) et acheter sur Internet (ou sur minitel). Le produit, baptisé « Prem's » (dénomination qui doit plaire aux « djeune's »), est proposé sur 500 destinations, « *soit bien plus que les 10 à 30 destinations proposées par les low cost (bas cout)* », explique Guillaume Pepy, directeur général de la clientèle. Parmi les destinations concernées, on trouve les lignes les plus touchées par la concurrence des compagnies à bas coût: Paris-Perpignan (25 euros en Prem's contre 40 en J30), Paris-Nice, Paris-Toulon, Toulouse. La SNCF assure que le nombre de places proposé en Prem's sera « *largement* » supérieur à celui des J30, ancien système qui disparaît. Ce nouveau schéma de réductions ne fait pas l'unanimité. Ainsi des associations de consommateurs estiment que le nombre de lignes avec réductions est insuffisant. D'autre part, il n'existe pas, pour l'instant, de solutions pour ceux qui n'ont pas de minitel ni d'accès à Internet! La SNCF indique que ces Prem's seront également mis en vente aux guichets mais à des tarifs souvent comparables à ceux des J30. **Des billets imprimables de chez soi**

Les internautes qui optent pour ces billets « Prem's » pourront imprimer leur billet depuis leur PC, c'est, en tout cas, ce qu'annonce la SNCF. A partir de début avril, il lui suffira d'utiliser son imprimante classique pour que son billet soit édité. Un gain de temps non négligeable.

Et les risques de fraude? La SNCF assure qu'elle a pris ses précautions contre la falsification...